

Suffit-il d'être vieux pour avoir droit à Exit?

AIDE AU SUICIDE Le récent acquittement du médecin Pierre Beck, qui avait aidé une octogénaire en bonne santé à mourir, divise, notamment les accompagnants religieux. Témoignages.

PAR LUCAS VUILLEUMIER - PROTESTINFO

« Si vous avez 80 ans, que vous êtes un peu sourd et avez de la peine à vous déplacer, Exit viendra sans problème vous aider à partir », assène un pasteur romand. Ce ministre, qui préfère rester anonyme, se souvient notamment d'un couple au sein duquel « le mari était atteint d'un lourd Parkinson, et qui s'est suicidé avec son épouse, en dépression mais bien portante ».

Un témoignage qui rappelle l'affaire Pierre Beck, dont la patiente octogénaire et en bonne santé avait clairement formulé son envie de rejoindre son mari décédé. Pour cet homme d'Eglise, « cela devient du grand n'importe quoi ». Il voit dans le récent acquittement de l'ancien vice-président de la section romande d'Exit un « glissement » qui ne manque pas de l'inquiéter.

Notre interlocuteur n'est pas le seul à pointer la facilité toujours plus grande qu'auraient les personnes âgées à accéder au suicide assisté. « C'est devenu une vraie porte de sortie », estime une aumônière vaudoise en EMS. Ayant récemment visité une personne « sourde, aveugle, mais en bonne santé » qu'Exit aurait depuis aidée à mourir, cette aumônière se questionne. « Proposera-t-on bientôt à nos grands-parents de demander Exit plutôt que d'aller en EMS ? » Publié en février, un communiqué de presse d'Exit Suisse indique que « de plus en plus de personnes âgées souffrant de troubles ou de maladies multiples (polymorbidité) optent pour une mort autodéterminée ».

Cadre juridique à durcir?

« Ce qu'a fait Pierre Beck, en évitant à cette dame de se jeter en bas d'un pont comme elle menaçait de le faire, est honorable. Mais cette personne ne correspondait pas à nos critères », assure Gabriela Jaunin, coprésidente d'Exit Suisse romande. Elle confie d'ailleurs « ne pas comprendre personnellement cet acquittement », et craindre qu'il ne fasse jurisprudence.

« Cela veut dire, en somme, que n'importe quel médecin pourrait faire une ordonnance de pentobarbital à



Flacon de pentobarbital dans les locaux d'Exit à Zurich, en 2008. KEYSTONE - IMAGE D'ILLUSTRATION

un patient. » Et d'appeler à la mise en place d'un cadre juridique encore plus strict. Si elle se dit contre l'idée d'aider « toute personne en bonne santé » à mourir, Gabriela Jaunin rappelle toutefois que, depuis 2014, la seule condition des « souffrances intolérables » a été élargie par l'association. Alors qu'elle y était « opposée à l'époque », elle adhère aujourd'hui à la nouvelle réglementation, selon laquelle présenter des « polyopathologies invalidantes » permet également de demander le suicide.

Ces dernières survenant irrémédiablement avec l'âge, la seule vieillesse serait-elle donc un motif suffisant pour demander à partir ainsi? « Nous n'aiderons pas les gens qui n'ont rien. Il faut être atteint dans sa santé », répond-elle.

Appréciation personnelle

En mai 2022, la Fédération des médecins suisses (FMH) décidait de calquer ses directives en matière de suicide

assisté sur celles de l'Association suisse des sciences médicales (ASSM). Celles-ci stipulent que l'assistance au suicide de personnes en bonne santé n'est pas admissible d'un point de vue médico-éthique. « Ces directives vont peut-être trop loin », réagit pour sa part Annette Mayer, théologienne catholique et accompagnante spirituelle au Chuv. « Les critères de la souffrance et de la qualité de vie sont de l'ordre de l'appréciation personnelle. »

Une vision que partage Ralf Jox, neurologue et palliativiste du Chuv spécialisé en éthique médicale. Il appelle à « être plus humble par rapport à notre capacité de jugement de la souffrance. En tant que médecin, il aurait « de la peine à accéder à la demande de suicide de la part d'une personne en bonne santé ». Mais admet qu'il « puisse y avoir des exceptions, par exemple si la personne est tellement âgée qu'elle peut considérer être arrivée au bout de sa vie ».



Nous n'aiderons pas les gens qui n'ont rien. Il faut être atteint dans sa santé.

GABRIELA JAUNIN
COPRÉSIDENTE D'EXIT SUISSE ROMANDE

Si Ralf Jox souligne les « liens excellents » qu'entretient le milieu de la santé avec Exit, il n'en reste pas moins que certains restent gênés par la démocratisation de la pratique. « Je trouve que le discours autour d'Exit minimise la gravité de cet acte, qui reste une mort violente », exprime ainsi Alain Martin, aumônier en EMS pour l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV). Son expérience lui fait dire qu'« une mort par suicide assisté représente non

seulement un choc pour les familles, mais aussi pour les soignants, parfois même un traumatisme ». Une vision que partage Ariane Baehni, aumônière de l'EERV en EMS à Lausanne, selon laquelle « tout le personnel a besoin d'être entendu lors d'un suicide assisté, de la dame qui nettoie au cuisinier ».

Un problème de croyance?

« Il faut arrêter de parler d'Exit en Eglise, car cela suscite à chaque fois une ébullition malsaine. Cela m'énerve », s'agace la théologienne Annette Mayer. « La vision trop étriquée des gens d'Eglise leur fait du tort. » Ralf Jox exprime également son regret de voir parfois que la « tradition chrétienne condamne encore le suicide assisté ».

Pour l'aumônière catholique, « ce qui est central, dans l'accompagnement religieux ou spirituel, c'est de prendre en compte le désir de vie ou de mort de la personne ». Même son de cloche du côté de l'aumônier réformé Giampiero Vassallo. Employé par l'EERV, il « donne sa disponibilité » à l'association depuis de nombreuses années, sans y être accompagnant ou bénévole, « lorsque des personnes croyantes demandent l'assistance d'un ministre ». Il raconte avoir été « présent jusqu'au bout » pour plusieurs membres d'Exit.

Selon lui, « les critères d'admission au suicide assisté pourraient vraisemblablement être encore assouplis ». Ce qu'il ne condamne pas, préférant s'abstenir de « tout jugement moral ». S'il assure « ne pas comprendre la méfiance de certains collègues », l'aumônier indique tout de même avoir eu écho d'abus dans ses échanges avec la coprésidente de l'association. « Gabriela Jaunin m'a confié que des accompagnants acceptaient parfois trop vite la demande de mourir formulée par certains membres, et qu'il était important qu'elle garde un œil sur eux. »

Interpellée, la coprésidente d'Exit indique que « normalement, au vu de nos critères, cela ne devrait pas arriver. Et si des accompagnants se retrouvent dépassés par leur empathie, il faut qu'ils mettent un terme à leur engagement. »

On passera à l'heure d'été dimanche

À VOS MONTRES! Les horloges seront avancées d'une heure. Il fera jour plus tard.

L'heure d'été débute ce dimanche. A 2h, les horloges de Suisse et de la plupart des pays européens seront avancées d'une heure pour passer à 3h. L'heure d'été prendra fin le 29 octobre. Le changement d'heure pour la saison estivale commence le dernier dimanche de mars et se termine le dernier dimanche d'octobre, a indiqué, hier, l'Institut fédéral de métrologie (Metas), responsable de la métrologie.

En 2023, l'heure d'été durera donc du 26 mars au 29 octobre. Ce jour-là, les horloges seront ramenées de 3h à 2h. L'heure normale s'appliquera donc à nouveau à partir de cette date. Après plus de 40 ans de pratique, les entreprises de transport de Suisse gèrent en général le changement d'heure sans problème.

Ces dernières années, une éventuelle suppression du changement d'heure saison-



En 2023, l'heure d'été durera du 26 mars au 29 octobre. KEYSTONE

nier est devenue un sujet de discussion dans le monde politique, notamment dans les pays voisins. Mais jusqu'à pré-

sent, aucune décision n'a été prise, ni au niveau de l'Union européenne, ni par un Etat individuellement.

Les détracteurs du changement d'heure déplorent les effets négatifs sur la santé et le bien-être des animaux. Ce sont surtout les enfants et les personnes âgées qui souffriraient de « mini-jetlags ». En outre, les accidents de la route seraient plus nombreux en raison de la fatigue. Le changement d'heure est également une épine dans le pied de l'agriculture, car la production laitière des vaches serait moindre. **ATS**

EN BREF

COVID

Des négligences reprochées à l'OFSP

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) se fait taper sur les doigts par le Contrôle fédéral des finances (CDF) pour des manquements en lien avec l'application informatique sur la vaccination contre le Covid. Manque de transparence des contrats, factures inexplicables, les négligences sont diverses. Le CDF a constaté « des manquements et des faiblesses dans le processus d'acquisition et dans le contrôle des contrats et des factures » en lien avec le système de gestion des inscriptions à la vaccination et l'enregistrement des données y relatives, révèle l'audit publié lundi. Le rapport pointe des factures inexplicables à hauteur d'environ 2 millions de francs, des conflits d'intérêts apparents et un risque de dépendance vis-à-vis des fournisseurs des prestations, notamment. L'ensemble des contrats, pour le système lui-même (950 000 francs) puis pour sa maintenance, son développement et l'assistance (10,2 millions), portait sur un total de 11,15 millions, auprès de deux fournisseurs. **ATS**